

MAXAND - CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022 - pour la France et l'Europe

1. Généralités

1.1. Les ventes effectuées par MAXAND sont soumises aux conditions générales suivantes auxquelles l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve.

1.2. Ces conditions de vente précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours de produits commandés par les acheteurs.

1.3. Ces conditions générales sont communiquées avant la première commande à l'acheteur, lors de la mise en place de l'ouverture de compte. Toute commande passée par un acheteur auprès de MAXAND impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions de vente présentées ci-après.

2. Mode de prise de commande

2.1. Pour toute première commande, l'acheteur devra aussi avoir fourni un Kbis (-3 mois) et un IBAN.

2.2. Une commande n'est définitive que lorsqu'elle a été confirmée par l'acheteur uniquement par mail.

2.3. Les commandes étant fermes et définitives, aucune annulation, même partielle, n'est admise.

3. Informations sur les produits

3.1. La société MAXAND présente de façon régulière sous forme de mailing ou autres supports les produits à vendre avec leurs prix que l'acheteur doit connaître avant la prise de commande définitive. Le client peut appeler au 0442681178 pour obtenir des renseignements complémentaires sur les articles présentés ou demander par mail.

La liste des prix vendeur ne constitue pas une vente.

3.2. Les photographies et graphismes associés aux produits présentés par MAXAND n'ont aucun engagement contractuel de respect de la réalité du produit. Ils ne sont qu'indicatifs et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de MAXAND, ni même remettre en cause la validité d'une commande passée ou d'une vente réalisée. Les marques citées et présentées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs (voir leurs sites officiels) : la vente de ces produits n'entraîne donc au profit du client aucun transfert ni aucune concession de droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

3.3. Les offres communiquées ne sont valables que pour la période indiquée et dans la limite des stocks disponibles. Toutefois, des opérations ponctuelles peuvent avoir lieu. La validité des ces dernières sera dans tous les cas indiquée sur le document de l'offre spéciale et toujours dans la limite des stocks disponibles.

3.4. Le choix et l'achat d'un produit sont placés sous l'unique responsabilité de l'acheteur. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque raison que ce soit ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat.

4. Prix

4.1. Les prix de vente des produits sont exprimés hors taxes en euros (€) départ Bouc-Bel-Air (13).

4.2. Les prix des produits sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction de la politique tarifaire des fabricants, grossistes et distributeurs. Dans ce cas, une nouvelle offre annulant et remplaçant la précédente sera transmise aux acheteurs. Le prix de vente retenu pour l'achat d'un produit correspond à celui observé au moment de la passation de la commande.

4.3. On entend par prix de vente, le prix hors frais de livraison.

4.4. L'acheteur participe aux frais de livraison qui sont facturés en supplément du prix de vente des produits.

Dans le cas d'une gratuité des frais de livraison, l'acheteur sera informé par avance, sinon l'acheteur sera toujours informé des frais de livraison liés à sa commande avant son enregistrement. Le paiement sera demandé à l'acheteur pour le montant total de l'achat des produits commandés, frais de livraison compris. Ainsi, la confirmation d'accord de la commande implique que l'acheteur accepte de payer ces frais.

5. Modalités de paiement

5.1. Les achats effectués chez MAXAND sont payables par chèque de banque, virement, carte bancaire, LCR ou traite signée et acceptée.

5.2. Afin qu'aucune contestation sur les sommes payées par l'acheteur ne puisse survenir, MAXAND adresse toujours par mail à l'acheteur une facture détaillée avant l'envoi de sa commande, qui lui servira de bordereau de vérification de la marchandise au moment de la livraison.

5.3. MAXAND se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement ou de couverture par des organismes officiellement accrédités ou en cas de non paiement. MAXAND se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur n'ayant pas ou que partiellement réglé une commande précédente et/ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

5.4. Toute somme non payée à l'échéance prévue (la date figure sur chaque facture) donnera lieu :

- Aux intérêts de retard calculés sur l'intégralité des sommes restant dues au taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal applicable dès le 1^{er} jour de la dette.

- Ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture.

Si le client bénéficiait de conditions de règlement à terme, tout retard pour quelque raison que ce soit, vaudra suppression immédiate de ce délai accordé.

6. Disponibilité des produits

6.1. Afin de vous garantir l'offre au meilleur prix de marques et de produits la plus large possible, MAXAND fonctionne en flux tendus avec ses fournisseurs sur un certain nombre de références. Ceci peut parfois impliquer d'éventuels décalages de disponibilité par rapport aux délais indiqués sur nos offres.

6.2. En cas de retard de livraison, le client est informé par mail ou téléphone du changement de disponibilité et peut, s'il le souhaite, annuler la commande des articles indisponibles.

6.3. MAXAND ne pourrait en aucun cas être tenu responsable des conséquences d'un retard ou même d'un défaut de livraison pour le client, quelle qu'en soit la nature.

7. Modalités de livraison

7.1. La livraison est considérée comme réalisée dès la date de la première présentation de la marchandise à l'acheteur ou son transitaire.

7.2. La signature numérisée du destinataire, ainsi que sa reproduction, font preuve de la livraison et ont la même valeur juridique qu'une signature traditionnelle sur papier.

7.3. Le client a pour obligation de vérifier la conformité des colis reçus AVANT de signer le bon de livraison :

Tout colis expédié par nos soins, fait lors de sa préparation, l'objet d'une attention particulière dans le but d'optimiser la sécurité de nos envois :

colis à double cannelure neutre avec scotch personnalisé Maxand plus cerclages thermo-soudés de couleur Bleu.

Si ce n'est pas le cas, merci appliquer les consignes du chapitre suivant très précisément.

8. Problèmes du fait du transporteur

8.1. Lors de la livraison, Toutes anomalies, dommage ou spoliation doivent faire l'objet de la part du destinataire de réserves écrites, précises, complètes, datées et signées sur le bordereau du livreur.

8.2. En cas d'avarie : colis mouillé, endommagé ou troué, bandes autocollantes déchirés, cerclages manquants, pouvant laisser penser que le contenu est abimé ou partiellement manquant, le destinataire devra impérativement effectuer (à partir de la facture) un contrôle de la marchandise en présence du livreur et indiquer sur le bon de livraison sous forme de réserves manuscrites le nombre de pièces manquantes ou mentionner toute autre anomalie.

Si le livreur refuse d'attendre pour ce contrôle, il faut écrire sur son bon de livraison : **l'avarie constatée** et ajouter « *le chauffeur ne veut pas rester pour le contrôle du contenu donc sous réserve de notre contrôle au déballage* ».

Dès son départ, le contrôle du contenu des colis doit être fait (avec la facture de vente) et s'il apparaît des pièces manquantes ou abimées, le client devra alors confirmer

ses constatations en adressant au transporteur dans les 2 jours ouvrés (maximum) suivants la date de livraison un courrier recommandé avec AR exposant lesdites réclamations. Une copie de ce courrier devra nous être transmise par mail dans les 24 heures maximum.

9. Réception

A la réception des marchandises, le client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport à la facture mailée.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur (évoquées plus haut) toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés par rapport à la facture (produit manquant, erreur de modèle ...) doit être formulée précisément par écrit, via l'envoi d'un mail à MAXAND dans les 48 heures maximum suivant la réception de ladite commande ;

Faute de mention de cette réserve dans le délai imparti, la commande livrée sera considéré comme conforme à la facture mailée avant expédition.

La réclamation effectuée ne suspend pas le paiement par le client de la facture concernée.

10. Garantie des produits

En cas de défaillance ou de non fonctionnement d'un produit, l'acheteur bénéficie des conditions de garantie définies ci-après :

10.1. Les modalités plus précises de conditions d'application ou d'exclusion de la garantie sont directement définies par le fabricant du produit et peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Il convient donc que l'acheteur consulte le site internet officiel de la marque ou du fabricant du produit. En cas de besoin, le client pourra contacter le SAV de MAXAND pour l'aider dans ses différentes démarches.

10.2. Dans tous les cas, l'acheteur devra être en mesure de présenter la facture du produit émise pour bénéficier de sa garantie auprès du fabricant ou d'une éventuelle société de maintenance. Il devra joindre la liste des numéros IMEI transmise avec chaque facture pour tout achat de produit.

10.3. MAXAND ne pourra pas être sollicité pour quelque raison que ce soit par un acheteur en vue de prendre en charge tout échange ou toute réparation d'un produit pour lequel le fabricant refuse l'application de sa garantie (humidité, chocs, chute, ouverture ...) ou pour lequel le client ne pourrait démontrer sa présence sur la liste des numéros d'IMEI de la facture concernée.

11. Retour de marchandises

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord express et écrit de MAXAND et d'un n° de retour.

Les frais et risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

12. Réserve de propriété

MAXAND conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif et complet de toutes les sommes dues par le client à quelque titre que ce soit.

Le défaut de paiement de l'une des échéances ou sommes qui sont dues à MAXAND dans les délais prévus, pourra entraîner la revendication d'une partie ou la totalité des produits à concurrence des sommes dues dont elle resterait propriétaire.

L'ouverture d'une procédure collective au profit du client ne peut faire échec à la revendication des biens par MAXAND, qui aura la faculté de faire constater un inventaire du stock chez le client par huissier aux frais du client, si celui-ci n'y participe pas activement.

A compter de la livraison, le client est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises.

13. Attribution de juridiction

Les conditions générales de ventes présentées ci-dessus sont régies par le droit français. Toute contestation concernant ces conditions générales de vente sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive au Tribunal de Commerce de Marseille.

Date, Nom et prénom du représentant :

Signature :

Cachet :